

AUBAGNE



SOMMAIRE

1. Présentation générale de la délégation de service public

- 1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public
 - 1.1.1. Objet et étendue de la délégation
 - 1.1.2. Autorité délégante
 - 1.1.3. Délégué
 - 1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants
 - 1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat
- 1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service
 - 1.2.1. Les services fournis
 - 1.2.2. Les installations
 - 1.2.3. Le partage des charges entre le délégué et le délégant

2. le rapport annuel, première partie : le compte rendu financier

- 2.1. Compte de résultat
 - 2.1.1. Les règles comptables
 - 2.1.2. Le compte de résultat
 - 2.1.3. Commentaires sur le compte de résultat
- 2.2. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations
 - 2.2.1. Etat de variation du patrimoine
 - 2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
 - 2.2.3. Programme contractuel d'investissements
 - 2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année
 - 2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise
- 2.3. Engagements financiers
 - 2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité
 - 2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

3. le rapport annuel, deuxième partie : l'analyse de la qualité du service

- 3.1. Evolution de la mortalité en France
- 3.2. Analyse du registre des crémations
 - 3.2.1. Evolution du nombre annuel de crémations
 - 3.2.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations
 - 3.2.3. Répartition des crémations par sexe
 - 3.2.4. Destination des cendres
 - 3.2.5. Fréquentation de la salle de cérémonies
 - 3.2.6. Crémation des pièces anatomiques
- 3.3. Autres indicateurs de qualité
 - 3.3.1. Cérémonie du Souvenir
 - 3.3.2. Registre d'appréciation du service
 - 3.3.3. Comité d'éthique

4. le rapport annuel, Annexe : les conditions d'exécution DU SERVICE

du service

-
- 4.1. Les faits marquants de l'exercice
 - 4.2. Le compte rendu technique
 - 4.2.1. Les horaires d'ouverture
 - 4.2.2. Les moyens en personnel
 - 4.3. Le compte rendu financier
 - 4.3.1. Les tarifs des prestations du service public
 - 4.3.2. La révision des tarifs

Annexe 1 : Tableau des immobilisations et des amortissements

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**1.1. LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1.1. Objet et étendue de la délégation**

La ville d'Aubagne a confié OGF la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation du crématorium sur un terrain appartenant à la ville d'Aubagne au sein du cimetière Fenestrelles.

1.1.2. Autorité délégante

Ville d'Aubagne.

1.1.3. Délégué

OGF
Société anonyme au capital de 40.904.385 €
RCS Paris B 542 076 799
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris
Habilitation n°12-75-001

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Philippe LEROUGE
Directeur Délégué : M. Hervé ASSENAT a été remplacé par M. Philippe BARNOLE le 1^{er} octobre 2017
Directeur de secteur opérationnel : M. Thierry BRETEAU

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Contrat de délégation de service public, sous forme de concession, signé le 27 juillet 2004 et le 11 août 2004, pour une durée de vingt-sept ans à compter de la date de notification de la convention de délégation intervenant après visa des services préfectoraux chargés du contrôle de légalité, le 17 août 2004, soit jusqu'au 16 août 2031.

1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service

1.2.1. Les services fournis

Les prestations à la charge du concessionnaire, dans le respect des lois et règlements en vigueur, comprennent :

- L'information des familles concernant le déroulement de la cérémonie, les modalités de remise des cendres, les tarifs.
- La réception des cercueils.
- L'accueil des familles aux horaires définis dans le règlement intérieur.
- L'organisation de cérémonies à la demande des familles.
- La vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four de crémation.
- La crémation des cercueils.
- La pulvérisation des cendres.
- Le recueil des cendres dans une urne qui sera remise à la famille.
- La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir, à la demande des familles.
- La prise en charge de la crémation d'indigents domiciliés à Aubagne après autorisation du Maire, conformément à la réglementation.
- La remise des cendres aux familles.
- La tenue des registres obligatoires.
- Les contrôles techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement de crémation.
- L'entretien et le nettoyage de l'ensemble des locaux publics et professionnels.
- La crémation des restes mortels exhumés. Le dépôt des cendres des restes mortels exhumés à la demande d'un Maire sera fait dans le cimetière de la commune d'origine ou à défaut, dans un lieu spécialement affecté à cet effet par la commune d'Aubagne.
- La crémation des pièces anatomiques d'origine humaine dans le cadre des textes en vigueur.
- L'entretien et la maintenance du bâtiment, de l'équipement de crémation et des équipements.

1.2.2. Les installations

Les locaux techniques sont conçus de manière à éviter tout contact avec les familles.

Le crématorium comprend :

- des locaux ouverts au public :
 - un hall d'accueil,
 - un espace de rencontre,
 - une salle de cérémonie de quatre-vingts places assises devant permettre le recueillement,
 - une salle de remise des cendres équipée d'un support audiovisuel permettant de visualiser l'introduction du cercueil,
 - un salon d'attente,
 - des sanitaires, avec accès handicapés.
- Des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel :
 - un local d'introduction du cercueil,
 - un local des fours équipé d'un four de crémation et d'une ligne de filtration,
 - un local de dépôt temporaire d'urnes,
 - un bureau,
 - un vestiaire, sanitaires et douches pour le personnel.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

La construction a entièrement été réalisée et financée par le délégataire.

Pendant toute la durée de la concession, OGF exploite le service à ses risques et périls exclusifs.

La ville d'Aubagne met à disposition du délégataire un terrain sur la durée de la concession en contrepartie d'une redevance d'exploitation comprenant une part fixe de 3 000 euros révisée au mois de novembre dans la même proportion que les tarifs de crémation, ainsi qu'une part variable en fonction du chiffre d'affaires réalisé (3% du chiffre d'affaires hors taxes crémation).

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER**2.1. COMPTE DE RÉSULTAT****2.1.1. Les règles comptables**

Le crématorium d'Aubagne n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais d'administration générale, frais postaux).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS (*International Financial Reporting Standards*), un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année 2017 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.1.2. Le compte de résultat

	Réalisé 2016	Réalisé 2017
1. PRODUITS D'EXPLOITATION	910	1 003
Nombre de crémations	800	927
Nombre de crémations exhumations / pièces anatomiques	110	79
Nombre de dispersions au jardin du souvenir	0	9
Nombre de containers		
Nombre de stockage d'urnes	53	133
Nombre de locations salles de cérémonies	9	12
Nombre de crémation à titre gratuit	2	2
Prix moyen par crémation		
Prix par dispersion au jardin du souvenir		
Prix par containers		
Prix stockage d'urnes		
Prix location salle de cérémonies		
Chiffre d'affaires crémations	470 973	534 327
Autre chiffre d'affaires	1 836	4 118
TOTAL PRODUITS	472 809	538 445
2. CHARGES D'EXPLOITATION		
Gaz	25 183	21 038
Electricité	11 236	10 971
Eau	381	1 447
Frais postaux et téléphone	589	726
Personnel	110 895	129 900
Frais de direction	35 933	41 999
Equipement des opérateurs de crémation	226	888
Fournitures et locations diverses, publicité	1 574	1 475
Frais de déplacement	1 189	563
Entretien de l'équipement de crémation	20 637	31 901
Entretien des locaux et abords	25 092	24 738
Honoraires divers (bureau de contrôle)	275	919
Assurances	1 591	1 288
Impôts	15 493	16 554
Redevance et frais de contrôle ville d'Aubagne	22 219	24 080
Autres charges	2 873	1 432
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	275 387	309 917
Amortissements	102 974	113 851
Clients douteux	0	946
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	102 974	114 796
TOTAL CHARGES	378 361	424 714
RESULTAT D'EXPLOITATION	94 448	113 731
IS (34.43%)	32 518	39 158
RESULTAT NET	61 930	74 574

2.1.3. Commentaires sur le compte de résultat

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires été déterminé en fonction du système de facturation ODACES/GESCO.

Le chiffre d'affaires de 2017 est de **538.445 €** pour **1001 crémations facturées**, contre **472.809 €** en 2016 soit une progression de 13.88 %.

Il se décompose comme suit :

Crémations d'adultes	513.689 €
Crémations de restes d'exhumations	17.482 €
Crémations de pièces anatomiques	3.156 €

	534.327 €
Locations de salles de cérémonies	1.212 €
Conservation de l'urne en dépôt	2.300 €
Dispersion de cendres au cimetière	606 €

	4.118 €
TOTAL	538.445 €

Sur l'exercice 2017, 1004 crémations ont été réalisées, 1003 ont été facturées dont :

- 5 crémations concernant l'année 2016,
- 1 avoir sur une crémation facturée en 2016,
- 3 crémations facturées en double,
- 8 crémations ont été réalisées en 2017 mais seront facturées en 2018.

De plus, parmi les 1004 crémations réalisées, 2 ont été faites à titre gratuit.

CHARGES D'EXPLOITATION

Consommation de gaz

La consommation de gaz renseignée correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année ressort à 21.038€, soit un coût par crémation autour de 21.02 € contre 27.67 € en 2016. Cette baisse s'explique par la renégociation du contrat avec notre fournisseur de gaz qui a vu le prix de la molécule baisser à partir du 1^{er} avril 2016 et par un meilleur pilotage de l'équipement de crémation en diminuant le temps de préchauffage pour répondre à une demande de crémations rapprochées.

Consommation d'électricité

La consommation d'électricité mentionnée correspond aux factures reçues. La facturation totale pour l'année s'élève à 10.971 €, soit un coût de 10.96 € par crémation contre 12.35 € en 2016.

Eau

La consommation d'eau reflète la facturation annuelle reçue en 2017 pour un montant total de 1.447 €, soit un coût par crémation de 1.45 € contre 0.42 € en 2016. La consommation d'eau courant en 2016 a été particulièrement faible. En effet, selon l'historique de la consommation mentionné sur les factures du fournisseur Eau des Collines, du 18/04/2016 au 07/11/2016, la consommation en m³ était de 101 tandis qu'aux mêmes dates de l'année suivante, soit du 26/04/2017 au 08/11/2017, la consommation en m³ s'élevait à 332 m³.

Frais postaux et téléphone

Les frais de téléphonie (téléphone, fax et ligne informatique) s'élèvent à 726 € contre 589 € en 2016.

Personnel

Il s'agit des salaires et charges sociales pour l'année 2017, des agents de crémation titulaires ou assistants affectés et du responsable du crématorium.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Il a également été retenu une quote-part du salaire du directeur de secteur opérationnel, estimée respectivement à 5% de son temps, pour son activité d'encadrement et de direction du crématorium.

En 2017, les charges de personnel s'élèvent à 129 900 € contre 110 895 € en 2016, soit une progression de 17.14%.

Cet accroissement provient de l'embauche de 2 nouveaux agents de crémation courant 2017.

Frais de direction

Ces frais couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

Pour 2017, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à 7,80 % des produits d'exploitation, soit un total de 41.999 €. En 2016, le taux retenu était de 7.60 %. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

Équipement des opérateurs de crémation

Ce poste comprend l'achat et l'entretien des vêtements de travail, en 2017 les frais se sont élevés à 887 € contre 353 € en 2016. Le poste a augmenté car il y a eu un renouvellement des tenues de travail.

Fournitures et locations diverses, publicité

Ce poste comprend :

- la location de la fontaine à eau et ses consommables pour 297 € contre 299 € en 2016
- l'achat de diverses fournitures (fournitures bureau...) pour un total de 900€ contre 1.019 €,
- les coûts d'imprimerie pour 129 € (idem en 2016),
- les divers achats de petit matériel pour 149 €.

Frais de déplacement

Le poste s'élève à 563 € contre 1.189 € en 2016.

Entretien de l'équipement de crémation

Selon factures :

- le coût de la maintenance préventive et curative de l'équipement de crémation pour un montant de 22.105 € contre 7.755 € en 2016. L'augmentation du coût s'explique par la signature d'un nouveau contrat cadre de maintenance totale (pièce et main d'œuvre) qui fixe un montant à l'année.
- l'achat de matériels d'exploitation pour le four (bidons plastiques, récupération des fûts vides, fourniture aimant power pompe, ringard, brosse...) pour 4.129 € contre 4.847 € en 2016 ;
- le dépannage remplacement skill pour 3.387 €,
- le contrôle des rejets atmosphériques pour 2.280 € (néant en 2016).

Entretien des locaux et abords

Ces frais comprennent :

- les interventions mensuelles de nettoyage des locaux et des vitrages pour 5.443 € contre 10.062 € en 2016. La baisse du poste s'explique par le changement de prestataire,
- l'entretien des espaces verts pour 7.287 € contre 7.360 € en 2016,
- le contrat de maintenance et de pilotage des installations de chauffage climatisation pour 1.799 € contre 2.148 € en 2016,
- l'achat de produits sanitaires pour 587 € contre 677 € en 2016,
- les travaux d'électricité, plomberie et d'entretien (porte d'entrée, portillon, sonnette, vérification appareil de levage, vérification table élévatrice...) pour 7.974 € contre 3.634 € sur 2016. La hausse s'explique par une grosse facture de 3.200 € correspondant à un kit complet de rénovation de la porte automatique,
- les coûts de collecte et traitement des déchets pour 1.649 € contre 1.213 € en 2016.

Honoraires divers (bureau de contrôle)

Ce poste comprend :

- le contrôle des installations gaz pour 85 €,
- le contrôle de conformité électrique pour 310 €,
- le contrôle des installations effectué par la société Etoile de France pour 690 €,
- le contrôle des extincteurs pour 24 €.

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums, notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit 1.288 € contre 1.591 € en 2016.

Impôts

Le montant renseigné correspond à la Taxe Foncière, à la Contribution Economique Territoriale (CET) et à la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S).

Pour 2017 :

- la Taxe Foncière s'élève à 8.070 € contre 7.803 € en 2016,
- la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) plus communément appelée Organic se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaire (0,13 % pour la C3S et 0,03 % pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à 862 € contre 756 € en 2016,
- la CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :
 - o la CFE correspond au montant payé selon l'avis du trésor public de 1.731 € contre 1.844 € en 2016,
 - o la CVAE a été appliquée en retenant le taux de 1,50 % (qui s'applique au niveau du groupe OGF) de la valeur ajoutée du crématorium soit 5.985 € contre 5.089 € en 2016.

Redevance et frais de contrôle ville d'Aubagne

Le compte d'exploitation exprime le montant de la redevance d'occupation due à la Ville d'Aubagne en application au contrat de délégation de service public, soit 22 219 € contre 22 180 € en 2016. Cette redevance se décompose comme suit :

- d'une part fixe de 3 000 € par an, révisée selon le tarif en vigueur soit 3.450 € contre 3.467 € en 2016
- d'une part variable correspondant à 3% du chiffre d'affaires HT de crémation, soit 16.030 € contre 14.129 € en 2016,
- des frais de contrôle pour 4 000 € révisés selon le tarif en vigueur, soit 4.600 € en 2017 contre 4.623 € en 2016.

Autres charges

Ce poste comprend :

- la location d'un véhicule pour un coût sur 2017 s'élevant à 1.245 €,
- les frais liés à l'entretien de ce véhicule pour un coût total au 31/12/17 de 44 €,
- divers frais de transport sur achats pour 144 €.

Amortissements

La valeur brute des immobilisations est issue des états de suivi de gestion des immobilisations tenus par le service comptable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre. Deux composants principaux ont été retenus pour l'équipement de crémation comme immobilisables : le rebriquetage complet et l'électronique de l'équipement de crémation. Les autres travaux sur le four (travaux de fumisterie, par exemple), constituent des charges d'exploitation.

Le détail est présenté dans le tableau des immobilisations et des amortissements dans l'annexe 1

2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

2.2.1. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

2.2.1.1. Conformité des installations du crématorium

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par le bureau Veritas, afin de permettre à l'ARS de délivrer l'attestation de conformité prévue au décret n°94-1117 du 20 décembre 1994. Au vu des rapports techniques émis par Bureau Veritas en date du 23 juillet 2013, l'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium le 30 août 2013. Cet agrément court pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 30 août 2019.

Il convient de préciser que l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère a abrogé l'arrêté du 29 décembre 1994, en fixant de nouvelles valeurs limites aux polluants contenus dans les gaz rejetés et en imposant des mesures sur les rejets de mercure et les dioxines et furanes.

Tableau comparatif des valeurs limites (Arrêté du 29/12/1994 / Arrêté du 28/01/10) :

	Valeurs limites de l'arrêté du 29/12/1994	Nouvelles valeurs limites de l'arrêté du 28/01/2010
INDICE PONDERAL (POUSSIERES)	100 mg/Nm ³	10 mg/Nm ³
CO MONOXYDE DE CARBONE	100 mg/Nm ³	50 mg/Nm ³
SO ₂ DIOXYDE DE SOUFRE	200 mg/Nm ³	120 mg/Nm ³
NO _x OXYDES D'AZOTE	700 mg/Nm ³	500 mg/Nm ³
COMPOSES ORGANIQUES VOLATILES	20 mg/Nm ³	20 mg/Nm ³
HCl ACIDE CHLORHYDRIQUE	100 mg/Nm ³	30 mg/Nm ³
DIOXINES ET FURANES		0,1 ng/Nm ³
MERCURE		0,2 mg/Nm ³

Les crématoriums en activité à la date de publication de l'arrêté du 28 janvier 2010, dont fait partie le crématorium d'Aubagne, disposent de huit ans pour se mettre en conformité quant aux nouvelles quantités maximales de polluants rejetés, soit avant le 15 février 2018.

Conformément à l'arrêté n°2010-091F du 13 décembre 2010 du Préfet des Bouches-du-Rhône et l'avenant n°4 de la convention, signé le 14 mai 2012, une ligne de filtration a été installée sur le site d'Aubagne en 2012.

2.2.1.2. Travaux d'entretien du crématorium

Les travaux d'entretien de l'équipement de crémation de crémation sont assurés par la société Facultative Technologies.

De manière générale, il est prévu tous les ans des visites annuelles préventives toutes les 500 crémations, dans lesquelles sont effectués le contrôle général des installations, le réglage des matériels et le nettoyage de l'équipement de crémation. Les pièces (hors rebriquetage) et la maintenance préventive sont incluses dans le contrat de garantie. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation de l'équipement de crémation de crémation.

2.2.1.3. Programme contractuel d'investissements

Le crématorium a été rénové pour un montant de 136.582,60 €. Les travaux effectués ont notamment été les suivants :

- changement du mobilier,
- nouveau système audio et vidéo,
- travaux peinture des locaux,
- remplacement de la signalétique extérieure,
- un pulvérisateur de calcius.

2.2.1.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Néant en 2017.

2.2.1.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements joint en annexe 1.

Il n'y a pas de bien de reprise.

2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Néant en 2017.

2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

OGF comptabilise ses engagements sociaux : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail.

Le montant de ces engagements est estimé à 19.398 € pour le personnel ayant été affecté au crématorium en 2017.

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIÈME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

Davantage de décès en 2017

En 2017, 603 000 personnes sont décédées en France, soit une hausse de 1,5 %.

Le nombre de décès a tendance à augmenter depuis le début des années 2010 du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité.

Entre 2010 et 2017, le nombre de décès en France (hors Mayotte) est ainsi passé de 551 000 à 603 000. En outre, l'épidémie de grippe hivernale débutée en fin d'année 2016 a fortement accru le taux de mortalité des personnes âgées.

Le nombre de décès a atteint un pic en troisième semaine de janvier 2017. Sur le mois, il a ainsi été beaucoup plus élevé qu'en janvier 2016, avec 68 000 décès contre 54 000 un an auparavant. L'épisode caniculaire du mois de juin 2017 a eu un impact limité sur la mortalité au niveau national.

Des espérances de vie en hausse

En 2017, l'espérance de vie à la naissance est de 85,3 ans pour les femmes et de 79,5 ans pour les hommes.

Après avoir reculé en 2015, elle s'est remise à progresser en 2016 pour les femmes et les hommes.

Pour les hommes, cette hausse s'est poursuivie en 2017, avec + 0,2 par an. Ce n'est pas le cas pour les femmes, dont l'espérance de vie est restée stable. Elles n'ont donc toujours pas retrouvé en 2017 l'espérance de vie à la naissance qu'elles avaient en 2014.

L'écart d'espérance de vie entre femmes et hommes continue par ailleurs de se réduire. Il est de 5,8 ans en 2017, contre 7,0 ans en 2007 et 7,8 ans en 1997.

De plus, l'espérance de vie à 60 ans augmente pour les hommes, mais pas pour les femmes. Dans les conditions de mortalité de 2017, un homme de 60 ans vivrait encore 23,2 ans en moyenne, soit 0,1 an de plus qu'en 2016. L'espérance de vie à 60 ans pour les femmes est de 27,5 ans et est donc stable par rapport à celle de 2016.

Enfin, le vieillissement de la population française se poursuit. Au 1^{er} janvier 2018, les personnes de 65 ans ou plus représentent 19,6 % de la population (figure 6), contre 19,2 % un an auparavant. Vingt ans plus tôt, elles ne représentaient que 15,5 % de la population.

Source : INSEE

3.1. ANALYSE DU REGISTRE DES CRÉMATIONS

L'activité du crématorium d'Aubagne a débuté le 10 octobre 2007. L'exploitation du registre des crémations tenu au crématorium a permis de procéder aux analyses suivantes :

3.1.1. Evolution du nombre annuel de crémations

Sur l'exercice 2017, 1004 crémations ont été réalisées et 1003 ont été facturées. Cet écart s'explique par :

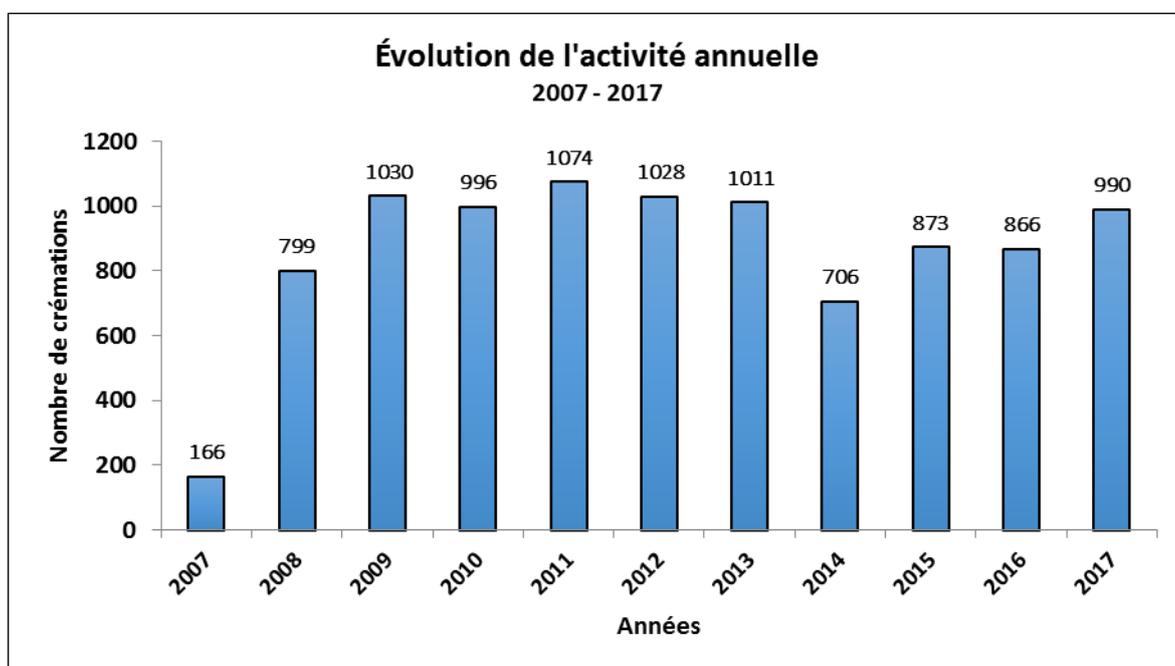
- 5 crémations concernant l'année 2016,
- 1 avoir sur une crémation facturée en 2016,
- 3 crémations facturées en double,
- 8 crémations ont été réalisées en 2017 mais seront facturées en 2018.

De plus, parmi les 1004 crémations réalisées, 2 ont été faites à titre gratuit.

Cette forte augmentation s'explique par une infrastructure du crématorium plus attractive pour les familles, un personnel plus à l'écoute des attentes des familles et des opérateurs funéraires.

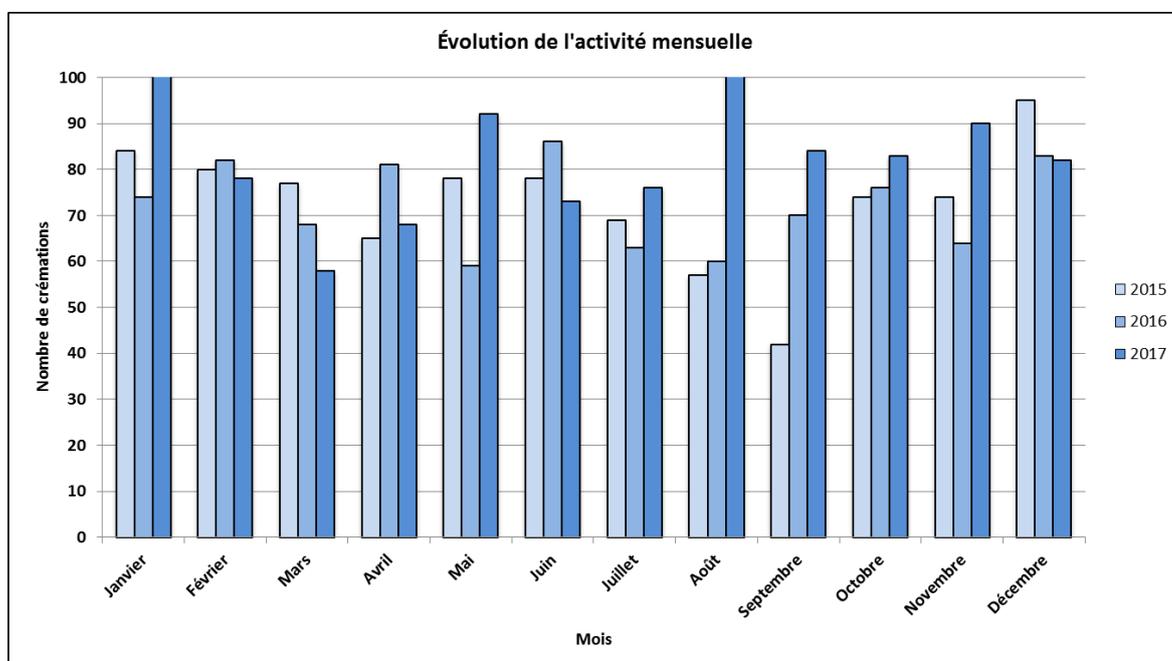
Activité annuelle (Hors pièces anatomiques)		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2007	166	-
2008	799	-
2009	1030	28,9%
2010	996	-3,3%
2011	1074	7,8%
2012	1028	-4,3%
2013	1011	-1,7%
2014	706	-30,2%
2015	873	23,7%
2016	866	-0,8%
2017	990	14,3%

Répartition par types de crémation	
Prestations	2017
Adultes	902
Enfants de moins d'un an	16
Enfants entre 1 et 12 ans	1
Indigents	2
Sous-total	921
Exhumations de moins de 5 ans	6
Exhumations de plus de 5 ans	63
Sous-total	990
Pièces anatomiques	14
TOTAL	1004



3.1.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations

Activité mensuelle (Hors pièces anatomiques)						
Mois	2015		2016		2017	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	84	84	74	74	104	104
Février	80	164	82	156	78	182
Mars	77	241	68	224	58	240
Avril	65	306	81	305	68	308
Mai	78	384	59	364	92	400
Juin	78	462	86	450	73	473
Juillet	69	531	63	513	76	549
Août	57	588	60	573	102	651
Septembre	42	630	70	643	84	735
Octobre	74	704	76	719	83	818
Novembre	74	778	64	783	90	908
Décembre	95	873	83	866	82	990
TOTAL	873		866		990	



3.1.3. Répartition des crémations par sexe

Répartition de l'activité selon la civilité				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	47	52	2	3
Février	37	36	2	3
Mars	26	29	2	1
Avril	33	30	0	5
Mai	42	36	3	11
Juin	32	29	1	11
Juillet	32	43	0	1
Août	45	43	1	13
Septembre	40	36	3	5
Octobre	38	41	1	3
Novembre	50	37	1	2
Décembre	39	31	1	11
Total	461	443	17	69
	904			
Proportions	51,0%	49,0%		
	100,0%			

Évolution du taux de crémation selon la civilité			
Civilité	2015	2016	2017
Homme	55%	54%	51%
Femme	45%	47%	49%

3.1.4. Destination des cendres

La destination finale des cendres ne peut être réellement évaluée par le personnel avec précision, la majeure partie des urnes étant remises aux familles sans mention d'une destination finale spécifique (dispersion dans un lieu privé, caveau de famille dans une autre commune, etc.).

Destination des cendres - 2017 -		Nombre de crémations
Destination	Part	
Cavurne & Scellement	0,8%	8
Dispersion	6,0%	60
Columbarium	0,4%	4
Inhumation	2,7%	27
Autre	90,1%	905
TOTAL	100%	1004

3.1.5. Fréquentation de la salle de cérémonies

La salle de cérémonies est mise à la disposition de toutes les familles qui accompagnent les défunts. Les cérémonies d'adieu simple sont réalisées par le personnel du crématorium.

Si les familles souhaitent une cérémonie d'adieu personnalisée, cette dernière est alors assurée par le maître de cérémonie de l'entreprise funéraire choisie par les familles. Dans ce cas, le personnel du crématorium se charge de l'accueil et de la mise à disposition de la salle de cérémonies et du matériel de sonorisation.

Dans la grande majorité des cas, les familles se présentent au crématorium pour y rendre un dernier adieu.

3.1.6. Crémation des pièces anatomiques

Au cours de l'année 2017, 14 crémations de pièces anatomiques ont été réalisées au crématorium.

3.2. AUTRES INDICATEURS DE QUALITÉ

3.2.1. Cérémonie du Souvenir

La cérémonie du Souvenir, organisée le samedi 28 octobre 2017, a rassemblé une seule personne.

Durant la cérémonie, un prêtre, aidé par personnel du crématorium, est intervenu durant un temps philosophique sur le deuil et évoquer les possibilités d'accompagnement après un décès (groupes de parole ...).

Les familles ont pu ensuite allumer des bougies et inscrire le nom des défunts sur un support déposé dans une corbeille de pétales de roses rouges.



3.2.2. Registre d'appréciation du service

Remerciements les plus fréquents :

- Merci pour votre gentillesse, aide, accompagnement, texte, discours... Bel hommage, très belle cérémonie, respectueuse,
- Lieu adapté, le lieu convient parfaitement.

3.2.3. Comité d'éthique

Sur l'initiative de la Ville d'Aubagne, une commission de concertation et d'éthique peut être mise en place, pour traiter de sujets sur la satisfaction des familles et pour faire des suggestions afin d'améliorer la qualité du service.

Cette commission n'a pas été constituée en 2017.

3.2.4. Le maintien d'un haut niveau de service aux usagers

La qualité des prestations du crématorium est régie par le référentiel de certification OGF n°RE/CRE/01 rédigé par OGF et validé par l'organisme certificateur SGS ICS en date du 5 juin 2012. Ce référentiel est spécifique aux prestations des crématoriums et fait référence au niveau national. Il complète et remplace désormais le précédent référentiel mis en place en 2008 au crématorium d'Aubagne.

Un formulaire d'enquête de satisfaction est à disposition des familles. Les résultats nous sont communiqués par notre prestataire SGS tous les trimestres.

Le respect des engagements, norme du groupe en matière de qualité de service dans les crématoriums est toujours maîtrisé par la procédure d'audit interne qui avait été mise en place en 2006 dans le cadre du projet de certification de services.

En complément de ses propres contrôles, OGF va également poursuivre son partenariat avec SGS par la mise en place, dans tout le réseau national, de visites mystères dans les agences et lors des cérémonies. Parfaitement formés aux procédures et connaissant l'entreprise et la profession, les auditeurs de l'organisme certificateur, qui a certifié les régions OGF de 2007 à 2011, vont ainsi mettre leurs compétences à disposition du Groupe, afin de donner une vision parfaitement impartiale de la qualité de ses services.

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu de faits marquants en 2017.

4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.2.1. Les horaires d'ouverture

Le service de crémation est assuré du lundi au vendredi et le samedi matin. Les horaires sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

	Horaire d'accueil des familles	Heures de crémation
1ère crémation	8 h 00	8 h 30
2ème crémation	10 h 00	10 h 30
3ème crémation	12 h 00	12 h 30
4ème crémation	14 h 00	14 h 30
5ème crémation	16 h 00	16 h 30

- le samedi de 9h00 à 12h30

	Horaire d'accueil des familles	Heures de crémation
1ère crémation	9 h 00	9 h 30
2ème crémation	10 h 30	11 h 00

Les horaires du crématorium n'ont pas varié en 2017.

4.2.2. Les moyens en personnel

L'équivalent de trois personnes concourent en 2017 à temps complet à la tenue quotidienne du site :

- Un responsable de crématorium,
- Un agent de crématorium,
- Un agent de crématorium suppléant.

Les principales tâches qui leur sont dévolues sont les suivantes :

- accueil des familles,
- tenue du planning de crémations,
- organisation de cérémonies,
- accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- réalisation des crémations,
- recueil des cendres,
- entretien et nettoyage des installations techniques.

Grâce à cet effectif important, OGF est à même d'assurer la continuité du service public et de pallier toute absence ou surcroît d'activité.

Ces trois personnes sont placées sous l'autorité de Thierry BRETEAU, Directeur du secteur.

La ligne téléphonique est transférée sur un répondeur en dehors des heures d'ouverture.

OGF assure également l'encadrement du crématorium au travers ses équipes de direction régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué.

La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique HOB0 pour personnel non électricien.

Une fois par an le responsable du crématorium réalise un autocontrôle à l'aide d'une grille d'évaluation afin de s'assurer de l'application des procédures.

4.3. LE COMPTE RENDU FINANCIER

4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs de 2017 résultent d'une baisse de -0,57% par application de la formule de révision du contrat.

4.3.2. La révision des tarifs

Les tarifs du crématorium ont fait l'objet d'une révision des tarifs avec application au 1^{er} janvier 2017 selon les modalités du contrat de concession et de son avenant n°4.

En euros	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2017		
	Prix H.T.	T.V.A. 20,00%	Prix T.T.C.
TARIF DE CRÉMATION			
Cercueil adulte	567,50 €	113,50 €	681,00 €
Cercueil enfant (1 à 12 ans)		Gratuit	
Cercueil enfant (moins d'un an)		Gratuit	
CRÉMATION D'UN CERCUEIL APRES EXHUMATION			
Moins de 5 ans après inhumation	485,61 €	97,12 €	582,73 €
Plus de 5 ans après inhumation	242,80 €	48,56 €	291,36 €
CRÉMATION DE PIÈCES ANATOMIQUES			
Container de 60 kg et 200 litres maximum	485,61 €	97,12 €	582,73 €
Container de 30 kg et 100 litres maximum	242,80 €	48,56 €	291,36 €
DISPERSION DES CENDRES DE PIÈCES ANATOMIQUES RESTES D'EXHUMATION AU CIMETIERE			
	33,67 €	6,73 €	40,40 €
DISPERSION DE CENDRES AU CIMETIERE (Fenestrelles)			
	67,30 €	13,46 €	80,76 €
RECEPTACLE A CENDRES IDENTIFIE (Urne cinéraire)			
	34,61 €	6,92 €	41,53 €
DEPOT PROVISOIRE DE L'URNE FORFAIT PAR MOIS APRES LE 1er MOIS			
	17,30 €	3,46 €	20,76 €
SUPPLEMENT SALLE DE CEREMONIE POUR UNE CEREMONIE PERSONNALISEE (1 heure)			
	100,98 €	20,20 €	121,18 €
SALLE DE CEREMONIE NON SUIVIE D'UNE CREMATION (1 heure)			
	100,98 €	20,20 €	121,18 €
PLATEAU D'INTRODUCTION POUR LES CERCUEILS FAITS DE MATERIAUX AUTRES QUE LE BOIS			
	40,00 €	8,00 €	48,00 €

ANNEXE 1

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS D'AUBAGNE AU 31/12/2017							
No. Immo	Description	Mise en service	Valeur actualisée	VNC 2016	Dot. 2017	Amts. cumulés 2017	VNC 2017
01A061770000000	TLE	juil.-07	16 163	0	0	16 163	0
CC00000000000053	TRAVX VRD	oct.-07	88 662	47 771	4 433	45 324	43 338
CC00000000000054	GROS ŒUVRE REVTS SOLS	oct.-07	453 470	244 330	22 674	231 813	221 657
CC00000000000055	COLONNES BALLASTÉES	oct.-07	42 000	22 630	2 100	21 470	20 530
CC00000000000056	ETANCHEITE	oct.-07	15 200	8 190	760	7 770	7 430
CC00000000000057	CHARPENTE COUVERTURE	oct.-07	81 875	44 114	4 094	41 854	40 021
CC00000000000058	PLOMBERIE CUMAT	oct.-07	104 921	56 531	5 246	53 635	51 285
CC00000000000059	HONORAIRES	oct.-07	68 742	37 039	3 437	35 141	33 601
CC00000000000060	MENUISERIES ALU	oct.-07	55 975	30 160	2 799	28 615	27 361
CC00000000000061	MENUISERIES BOIS	oct.-07	53 735	28 952	2 687	27 469	26 266
CC00000000000062	ELECTRICITE	oct.-07	49 076	26 442	2 454	25 087	23 988
CC00000000000063	PEINTURES FAUX PLAFONDS	oct.-07	42 457	22 876	2 123	21 704	20 753
CC00000000000064	RACCORDEMENT GAZ	oct.-07	2 098	1 130	105	1 072	1 026
CC00000000000065	RACCORDEMENT EAUX ASSAINISSEMENT	oct.-07	8 335	4 491	417	4 261	4 074
CC00000000000066	ALIMENTATION EDF	oct.-07	10 853	5 848	543	5 548	5 305
MC00000000000009	MOBILIER	oct.-07	12 859	998	998	12 859	0
HC00000000000012	CHARIOT POUR CIVIERE	oct.-07	1 882	146	146	1 882	0
0113481N901C401	Fours/Structure four	oct.-07	75 000	41 781	2 860	36 079	38 921
AGC00000000000059	MISSIONS SPS	oct.-07	3 069	0	0	3 069	0
AGC00000000000058	CONTRÔLE SISMIQUE FOUR	oct.-07	7 350	0	0	7 350	0
AGC00000000000057	AMENGT ESPACES VERTS	oct.-07	31 371	0	0	31 371	0
AGC00000000000056	ABATTAGE ARBRE	oct.-07	700	0	0	700	0
AGC00000000000055	RAPPORT CONFORMITE	oct.-07	352	0	0	352	0
AGC00000000000054	ETUDE DE SOL	oct.-07	1 595	0	0	1 595	0
AGC00000000000053	GEOMETRE	oct.-07	1 920	0	0	1 920	0
AGC00000000000052	BUREAU D'ETUDE	oct.-07	4 560	0	0	4 560	0
AGC00000000000051	ANNONCE JOURNAL	oct.-07	351	0	0	351	0
AGC00000000000050	GEOMETRE	oct.-07	780	0	0	780	0
AGC00000000000049	PV DE CONSTAT	oct.-07	201	0	0	202	0
AGC00000000000048	INSTAL SECHE MAINS	oct.-07	2 017	0	0	2 017	0
AGC00000000000047	POSE MIROIR DE TOILETTES	oct.-07	1 181	0	0	1 181	0
AGC00000000000046	PANNEAU PLEXI	oct.-07	394	0	0	394	0
AGC00000000000045	VERIFICATION INSTAL ELECTRIQUES	oct.-07	320	0	0	320	0
01AC01341000000	FOUR ET POSE INSTAL TELEPHONIQUE	oct.-07	1 539	0	0	1 539	0
AGC00000000000067	AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES	déc.-07	1 290	0	0	1 290	0
AGC00000000000061	LOT 4 CHARPENTE COUVERTURE	avr.-08	13 688	0	0	13 688	0
AGC00000000000062	CONTROLE SISMIQUE FOUR	mai-08	2 440	0	0	2 440	0
AGC00000000000063	PLOMBERIE	juin-08	5 820	0	0	5 820	0
01CC000000000069	MENUISERIE ALUMINIUM	nov.-08	2 799	1 663	140	1 276	1 523
01CC000000000068	ETANCHEITE	déc.-08	800	479	40	361	439
AGC00000000000071	PROTECTION DE LA PASSERELLE D'ACCES	juil.-09	3 219	222	222	3 219	0
01MATC0000000004	TELESURVEILLANCE	avr.-10	390	127	39	302	88
01MC000000000058	ASUS ECRAN 22' VK22ZH	mai-12	134	0	0	134	0
01MC0000000000100	RENOV CREMA COMPLT MOBILIER	avr.-13	9 691	6 057	969	4 603	5 088
01MA0000000000020	RENOV CREMA SONO VIDEO	avr.-13	10 037	6 273	1 004	4 767	5 269
01MC0000000000097	AUBAGNE CREMA CHARIOT PORTE CERCUEIL ROUES 200MM	févr.-13	553	339	55	269	284
01AGC000000000218	RENOV CREMA DECORATION MURALE	avr.-13	2 556	1 358	320	1 518	1 038
01AGC000000000217	RENOV CREMA PASSERELLE PORTE ENTREE	avr.-13	3 451	1 833	431	2 049	1 402
01AGC000000000216	RENOV ESPACES VERTS	avr.-13	8 549	4 542	1 069	5 076	3 473
01AGC000000000215	RENOV CREMA REALISA DALLE BETON	avr.-13	13 105	6 962	1 638	7 781	5 324
01AGC000000000214	RENOV PEINTURE	avr.-13	23 194	12 322	2 899	13 771	9 423
01M1000000008452	IMPRIIMANTE MULTIFONCTION - MP 201SPF	avr.-13	665	0	0	665	0
	Cession le 31/08/2017		-665	0	0	-665	0
01AGC000000000270	LIGNE DE FILTRATION HONORAIRES	févr.-13	21 624	17 089	1 174	5 709	15 915
01AGC000000000271	LIGNE DE FILTRATION ELECTRICITE	avr.-13	1 861	988	233	1 105	756
01AGC000000000272	LIGNE DE FILTRATION VENTILATION	févr.-13	3 998	3 160	217	1 056	2 943
01AGC000000000273	LIGNE DE FILTRATION	févr.-13	325 192	256 993	17 663	85 862	239 330
01AGC000000000274	LIGNE DE FILTRATION JOURS IMMOBILISES	avr.-13	1 942	1 031	243	1 153	789
01AG0000000000286	CREMA AUBAGNE 361 AV DE LA COURONNE DES PINS COMPLT LIGNE DE FILTRATION	avr.-13	17 115	12 704	866	5 278	11 838
01AGC000000000282	AUBAGNE MISE EN ŒUVRE D'OUVRAGE DE FILTRATION DE CREMATORIUM	avr.-13	6 794	3 609	849	4 034	2 760
0113481N901C502	AUBAGNE 361 AV COURONNE REBRIQUETAGE COURT	avr.-14	54 132	25 012	10 826	39 946	14 186
01AGC000000000559	AUBAGNE 660 AV DE LA COURONNE DES PINS MOTEUR DE LA PORTE DORMA	oct.-15	2 390,00	2 034	299	655	1 735
01MC0000000000152	CREMATORIUM AUBAGNE ENSEMBLE MOBILIER	mars-15	11 495,88	9 443	1 150	3 202	8 294
01AGC000000000470	GR AUBAGNE 740 AV DE LA COURONNE DES PINS JOURS IMMOBILISES	avr.-15	179,29	140	22	62	118
01AGC000000000647	AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES CHAUFFE EAU DE 50L	juin-16	660,00	612	83	131	529
01AGC000000000646	AUBAGNE 361 AV COURONNE DES PINS CARTE ELECTRONIQUE DE LA PORTE AUTOMATIQUE	avr.-16	1 922	1 741	240	420	1 501
01AGC000000000443	GR AUBAGNE 740 AV DE LA COURONNE DES PINS PLANCHER EN LAMES COMPOSITES	févr.-15	8 200,00	6 308	1 025	2 917	5 283
01MC0000000000351	RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES ENSEMBLE MOBILIER	avr.-17	7 174,20	0	538	538	6 636
01MC0000000000350	RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES MATERIEL AUDIO VIDEO SEMI PRO	avr.-17	6 345,82	0	476	476	5 870
01MC0000000000349	RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES 6 CADRES MAGNETIQUES	avr.-17	210	0	16	16	194
01MC0000000000305	(DKEL-C) Projet remplacement MF Agences : LOT 1 - Acquisition 40 Imprimantes MF	avr.-17	665,00	0	154	154	511
01MA0000000000061	AUBAGNE 361 AV COURONNE DES PINS DISPOSITIF DE PULVERISATEUR DE CALCIUS EXTERNE	mars-17	22 796,00	0	1 760	1 760	21 036
01AGC000000000940	RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES JOURS IMMOBILISES	avr.-17	2 566,41	0	241	241	2 326
01AGC000000000939	RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES ESPACE VERT MODIF DE LA FONTAINE	avr.-17	685,00	0	64	64	621
01AGC000000000938	RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES MENUISERIE INT ET EXT	avr.-17	15 201,00	0	1 425	1 425	13 776
01AGC000000000937	RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES SERRURERIE PORTE ENTREE PARKING	avr.-17	11 595,77	0	1 087	1 087	10 509
01AGC000000000936	RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES TRAVAUX DE PEINTURE	avr.-17	20 102,20	0	1 885	1 885	18 218
01AGC000000000935	RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES TRAVAUX DE PLOMBERIE 3 MITIGEUR	avr.-17	600,00	0	56	56	544
01AGC000000000934	RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES TRAVAUX ELECTRIQUES	avr.-17	6 934,95	0	650	650	6 285
01AGC000000000933	RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES TRAVAUX DE PLATRERIE	avr.-17	12 423,40	0	1 165	1 165	11 259
01AGC000000000932	RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	avr.-17	24 111,20	0	2 260	2 260	21 851
01AGC000000000931	RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES ASSURANCE DECENNALE ET CIVILE	avr.-17	2 235,00	0	210	210	2 025
01AGC000000000930	RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES DECORATION MUR VEGETAL	avr.-17	1 591,20	0	149	149	1 442
01AGC000000000929	RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES SIGNALÉTIQUE EXTERIEURE	avr.-17	820,00	0	77	77	743
01AGC000000000102	AUBAGNE 660-740 AV LA COURONNE DES PINS CIMET.FENESTRELLES CONFORMITE ELECTRIQU	avr.-17	525,45	0	49	49	476